

de sa dignité, elle ne comprit pas le grand rôle qu'elle avait à jouer en offrant une main amie au parlement pour s'opposer d'un commun accord aux tendances absolutistes de la couronne et porter au pied du trône les vœux de la nation. Aussi, faute de contrepoids, l'édifice s'est écroulé, et la terre a été jonchée de ses ruines.

Je n'ai plus, Messieurs, qu'un coup d'œil à jeter sur les derniers membres de la maison de Villeroy. Le duc Nicolas était mort en 1734 ; il avait été précédé dans la tombe par son second fils d'Halin-court. Ce dernier ne laissait qu'un fils au berceau. Il n'y avait donc plus à cette époque que deux rejetons mâles de cette maison, le duc de Retz, devenu le quatrième duc de Villeroy et gouverneur de Lyon, et son neveu, héritier présomptif de tant de titres et de richesses. L'oncle renonça de bonne heure à la carrière des armes, et ne dépassa pas le grade de maréchal-de-camp. Il préféra jouir en paix des plaisirs de la cour et de la faveur de Louis XV dont il fut très-aimé. Il mourut en 1766. Il n'était plus alors que lieutenant-général de notre province ; quelque temps avant sa mort, il s'était démis de son gouvernement de Lyon en faveur de son neveu auquel cette lieutenance appartenait depuis l'âge de trois ans. Cet échange, sanctionné par Louis XV, occasionna une pompeuse allocution du prévôt des marchands, Tholozan de Montfort, qui prit pour thème les vertus des Villeroy et des Boufflers, et le bonheur d'être administré depuis si longtemps par la même famille. L'influence de cette maison était encore très-grande ; cependant elle n'avait plus ce caractère d'omnipotence qui avait été si loin sous les maréchaux de Villeroy.

Du reste, malgré leur position élevée, les deux derniers ducs de ce nom ont très-peu marqué. J'ai sous les yeux la liste de leurs services militaires qui ne sont pas sans quelque importance ; le second d'entre eux fut même lieutenant-